

**RÈGLEMENT DU JEU ORGANISÉ PAR THE JOKERS FILMS
ET RELAYÉ PAR LE CENTRE NATIONAL DU LIVRE
Jeu du 5 au 12 mars 2025**

ARTICLE 1 : L'ORGANISATEUR

La société The Jokers Films (désignée ci-après comme « Jokers Films »), dont le siège est situé au 16 rue Notre Dame de Lorette, organise du 5 mars 11h au 12 mars 13h, un jeu gratuit et sans obligation d'achat sur la page Instagram du CNL. Le Centre national du livre se fait le relai de cette opération à travers sa page Instagram dans le cadre de sa campagne de communication autour du Quart d'heure de lecture national. Le CNL est représenté par Régine Hatchondo, Présidente. The Jokers Films est représenté par Violaine Barbaroux

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France, à l'exception des agents du CNL et de The Jokers Films, de leur famille et de toute personne ayant participé directement à la conception et à l'organisation du concours.

Les organisateurs attirent l'attention sur le fait que toute personne mineure participant au jeu est réputée y participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut, de son/ses tuteur(s) légaux.

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou reçue après la date et l'heure définies du jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant.

De même, toute participation où il sera constaté l'utilisation de bot (multiples inscriptions informatiques réalisées de manière automatique et répétitive à partir d'une même adresse IP) sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du/des participant(s).

Chaque participant assure connaître et accepter les conditions d'utilisation d'Instagram à l'adresse suivante : <https://help.instagram.com/478745558852511>

Une participation maximum par personne et par foyer est autorisée (même nom, même prénom, même adresse et/ou numéro de téléphone mobile et/ou compte Instagram et/ou courriel), pendant toute la durée du jeu. Le non-respect de ces conditions entraînera la non-éligibilité du gagnant.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DU JEU

Le principe et l'organisation du jeu sont les suivants :

Du 5 mars au 12 mars, à l'occasion de la sortie du film « Le Système Victoria », adapté du livre éponyme d'Eric Reinhardt, Jokers film fait gagner 10 x 2 places valables dans tous les cinémas de France diffusant le film.

Pour que la participation au jeu concours soit valide :

- les utilisateurs doivent être abonnés au compte Instagram du CNL
https://www.instagram.com/le_cnl/
- les utilisateurs doivent commenter la publication

Il n'est accepté qu'une participation par compte. Si un participant souhaite retirer sa candidature, il lui suffit de supprimer son commentaire directement sous la publication avant la clôture du jeu, le 12 mars à 13h.

Le CNL et The Jokers Films se réservent le droit de refuser l'éligibilité des déclarations, notamment si elles ne respectent pas les consignes évoquées dans le présent règlement du jeu et/ou des plateformes.

ARTICLE 4 : RÉSULTATS

Dix gagnants seront tirés au sort dans les commentaires, à l'aide du logiciel WASK. Le tirage au sort sera effectué par la personne en charge des réseaux sociaux pour le compte du CNL.

Dotation mise en jeu par gagnant :

- 2 places de cinéma

Cette dotation ne sera ni échangeable ni remboursable en cas de perte ou de vol et ne pourra donner lieu à aucun remboursement partiel ou total. Les gagnants concernés seront désignés après vérification de la validité de leur participation au regard des critères détaillés dans le présent règlement.

Informations au gagnant :

Les gagnants désignés lors du tirage au sort seront contactés en message privé depuis le compte Instagram du CNL le 12 mars pour la communication de ses coordonnées (nom, prénom, adresse postale et numéro de téléphone).

Mise à disposition des lots :

Les gagnants recevront le lot à l'adresse communiquée par message. Si dans les 30 jours suivant la notification Instagram, les gagnants tirés au sort n'ont pas répondu au CNL (envoi du message privé avec les coordonnées), ils seront considérés comme ayant renoncé à la dotation concernée et celle-ci sera considérée comme annulée.

Les informations demandées dans le message privé sont nécessaires à l'organisation du jeu-concours et à l'attribution des gains au gagnant. Elles sont exclusivement destinées au CNL et à The Jokers Films et uniquement utilisées dans le cadre de ce jeu.

Il ne sera attribué aucune dotation en espèce ou encore tout avantage ou autre lot en échange des dotations qui seront retournées à The Jokers Films pour cause d'adresse erronée ou non réclamées dans le mois suivant l'annonce des résultats. Toute inscription incomplète ou inexacte ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Le gagnant non éligible (ayant renoncé à la dotation

de manière expresse ou tacite, fausse déclaration, plusieurs gagnants par foyer, plusieurs participations par personne) ne se verra pas attribuer le lot et le lot non-distribué ne sera pas réaffecté à un autre participant. Le lot sera donc considéré comme annulé.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, les organisateurs se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires. Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et envoyée à The Jokers Films et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du jeu.

ARTICLE 5 : ENVOI DU LOT

Le lot sera envoyé aux gagnants par voie postale, sans frais, sur la base des coordonnées qu'il aura communiquées par message privé *via* Instagram. L'envoi du lot sera effectué par The Jokers Films dans un délai deux mois à compter de la réception des coordonnées du gagnant.

The Jokers Films, organisateur du jeu et expéditeur des lots, ainsi que le CNL en tant que relai, ne pourront en aucun cas être tenu pour responsables en cas de perte et de détérioration des lots par La Poste ou par tout prestataire en charge du transport et/ou en cas de fonctionnement défectueux des services de La Poste ou de tout prestataire en charge du transport.

ARTICLE 6 : DONNEES PERSONNELLES, INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les données personnelles communiquées par les participants dont l'objet d'un traitement informatique destiné aux finalités suivantes : déroulement du jeu concours.

The Jokers Films est le responsable du traitement des données à caractère personnel des participants. Les données sont conservées par le The Jokers Films pendant un délai de 1 mois après l'envoi des lots.

Toutes précautions utiles seront prises par le CNL et The Jokers Films afin de préserver la sécurité des données personnelles et afin d'empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non-autorisés.

Conformément aux dispositions du Règlement général sur la Protection des Données, tout participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou d'opposition au traitement de ses données personnelles. Pour exercer leurs droits, les participants devront adresser leur demande écrite auprès du CNL à l'adresse suivante : Centre national du livre, délégation à la communication et aux événements littéraires, 53 rue de Verneuil, 75007 Paris ou auprès de The Jokers Films à l'adresse suivante : 16 rue notre dame de Lorette 75009 Paris

ARTICLE 7 : COPIE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement sera disponible sur le site internet du CNL <https://centrenationaldulivre.fr/> et peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande par courriel à l'adresse suivante : CommunicationCNL@centrenationaldulivre.fr

ARTICLE 8 : INTERPRÉTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération devait être modifiée, reportée, annulée partiellement ou totalement.

Les organisateurs pourront, de plein droit, être amenés à annuler le tirage au sort en raison de leur défaillance et à réorganiser le tirage ultérieurement. Par ailleurs, ils ne sauront être tenus pour responsable s'il survient un dysfonctionnement lors de la sélection des lauréats ou de la participation sur Instagram : bug, virus, problème technique, violation, intervention non autorisée, fraude, action d'un concurrent, ou autre hors de contrôle de la société.

ARTICLE 9 : DROIT APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la loi française.

EXTRAIT DE RÈGLEMENT

Ce jeu n'est en aucun cas sponsorisé ou administré par, ou associé avec Instagram. Jeu gratuit sans obligation d'achat valable du 5 mars au 12 mars 13h depuis Instagram. Le présent règlement peut être consulté en ligne en version imprimable à tout moment sur le site internet du Centre national du livre. Il est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande par courriel à l'adresse suivante : CommunicationCNL@centrenationaldulivre.fr